VOS DÉMARCHES

Aux horaires d'ouverture du poste, les policiers municipaux vous accueillent pour effectuer les formalités suivantes :

- Les déclarations de chiens de 1ère et 2ème catégorie **(démarche obligatoire)**
- Les demandes d'autorisation de stationnement et de voirie
- Le dépôt d'objets trouvés

POLICE MUNICIPALE

Lundi de 8h à 12h30 et de 13h30 à 18h
Du mardi au vendredi
de 8h à 12h30 et de 13h30 à 17h
Samedi de 9h à 11h30

Place de l'Europe 69330 Meyzieu
Tél. : 04 72 45 18 27 / Fax : 04 72 45 35 20
Email : police.municipale@mairie-meyzieu.fr

www.meyzieu.fr

MEYZIEU

UNE POLICE MUNICIPALE PROCHE DE VOUS ET À VOTRE ÉCOUTE

MODE D'EMPLOI

Ville de Meyzieu

UNE POLICE DE PROXIMITÉ

Placée sous l'autorité du maire, la police municipale est composée de 14 agents qui assurent une mission de prévention et de surveillance sur tout le territoire communal.

Son objectif : garantir votre sécurité et votre tranquillité, tout en maintenant l'ordre public.

Les policiers municipaux sillonnent ainsi les différents quartiers de la commune, du lundi au vendredi de 8h à 24h et le samedi de 7h à 20h. Ils sont également à votre écoute au poste de police municipale, situé place de l'Europe.

ASSURER VOTRE SÉCURITÉ ET L'ORDRE PUBLIC

Les policiers municipaux sont chargés de :

• **Faire respecter les arrêtés** de police du maire

• **Constater et relever par procès-verbaux les contraventions aux différents codes relatifs à la circulation et au stationnement** des véhicules sur les voies publiques, voies privées ouvertes à la circulation et parcs de stationnement. Dans ce cadre, les policiers municipaux effectuent notamment des contrôles de vitesse grâce à du matériel moderne et performant, et gèrent les mises en fourrière des véhicules sur le domaine public et privé (à la demande du propriétaire des lieux)

• **Sécuriser les entrées et les sorties d'écoles** avec l'assistance de vacataires, et surveiller les abords des collèges de la commune

• **Assurer une présence** sur les marchés

• **Veiller à la sécurité des manifestations** organisées sur le domaine public

PROTÉGER VOTRE CADRE DE VIE

La police municipale joue également un rôle majeur dans la protection de votre environnement par :

• **La préservation du domaine routier** (signalisation, trottoirs, routes...)

• **La lutte contre :**
  • **les nuisances sonores**
  • **les dépôts et brûlages non autorisés de déchets**
  • **les incivilités** commises sur le domaine public (détériorations, tags...)

• **Des interventions liées aux animaux dangereux et/ou errants**